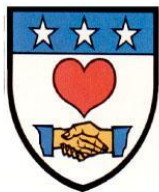


CONSEIL COMMUNAL



Corsier, le 08 décembre 2025

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 3 / 2024-2025

Séance du lundi 08 décembre 2025

Le Conseil communal est convoqué le 08 décembre 2025 à 20h00 à la Grande salle

Présidence : Mme Laetitia Pieper, Présidente du Conseil communal

Scrutatrices : Mme Carvi Stucki début de séance, puis remplacée par Mme Leila Khouri Dagher
Mme Chantal Pfefferlé

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Présent·e·s : 49 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé·e·s (8) : Mmes Marie Dufour, Isabelle Mougneau Vandewalle, Marion Savoy
MM. Jérôme Bas, Michel Crausaz, Jérôme Ghedira, Rapsode Marceau,
Nicolas Rod,

Arrivée tardive : Mme Leila Khouri Dagher

Absent·e (2) : M. Jérôme Cherix, Mme Tiguidanké Diallo,



Ordre du jour

1. Appel	4
2. Adoption de l'ordre du jour	4
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025.....	5
4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)	6
5. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.	6
6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives	6
7. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales.....	7
8. Communications de la Municipalité.....	10
9. Préavis no 15/2025 Budget 2026 de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL) ;	10
10. Préavis no 16/2025 Budget 2026 du Fonds Culturel Riviera ;	11
11. Préavis no 17/2025 Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve ;	11
12. Préavis no 18/2025 Budget communal 2026 ;	12
13. Motions, postulats et projets rédigés.....	14
14. Interpellations	14
a. Interpellation de Mme Sophie Novy-Masson : « Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la route de Jaman et sentier de la Condemine » (cf. annexe) 14	
b. Interpellation de Mme Manuela Marquis pour la Gauche intitulée : « Des baisses d'impôts, des prestations en danger : quels effets pour Corsier-sur-Vevey » (cf. annexe)	14
c. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Verts intitulée : « Abris de protection civile, où en est-on ? » (cf. annexe).....	14
15. Vœux, questions, divers et propositions individuelles	14
Annexes	17
a. Communications municipales	17
b. Texte complet de M. François Rittmeyer - point 7 OJ	21
c. Interpellation de Mme Sophie Novy-Masson : « Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la route de Jaman et sentier de la Condemine ».....	22
d. Mme Manuela Marquis pour la Gauche intitulée : « Des baisses d'impôts, des prestations en danger : quels effets pour Corsier-sur-Vevey ? ».....	24
e. M. François Rittmeyer : « Abris de protection civiles, ou en est-on ? »	26
f. Suivi des éléments en cours	27



Il est 20h00 lorsque **Mme Laetitia Pieper**, Présidente, ouvre la séance.

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à la dernière séance de l'année.

Elle salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. Frédéric Tornare répondant police de proximité, le public et la presse.

En préambule :

- Elle demande d'annoncer les départs anticipés ou les arrivées tardives aux scrutatrices, c'est nécessaire pour le décompte des votes.
- Il est préférable que la prise de parole se fasse au pupitre afin que les conseillers s'adressent à leurs collègues, notamment pour la lecture des conclusions de rapport, d'amendement et de dépôt. Toutefois, ils ont également la possibilité de se lever et de prendre la parole depuis leur place. En gardant la main levée, Mme l'Huissière leur apportera alors le micro.

Mme la Présidente passe la parole à M. Groux qui souhaite dire quelque mot sur la commune.

M. Patrick Groux (C) comme le budget sera traité ce soir, il souhaite parler de la plus mauvaise affaire faite par Corsier. Il profite d'un écrit de M. Jean-François Martin ancien enseignant, historien et guide qui a écrit un historique sur la commune.

Le territoire des actuels quartiers de Plan Dessus et Plan Dessous à l'ouest de la Veveyse, est principalement prévu pour l'agriculture (prés, vignes, vergers). Il dépend, depuis la nuit des temps, de la commune de Corsier-sur-Vevey. Depuis 1304, un canal (des meuniers) alimente les moulins au début du 19^{ème} siècle, sa prise d'eau est située à Gilamont. Ce canal aboutit au lac à l'ouest de l'actuel jardin Doret, sur le parcours se trouve une chocolaterie, une scierie, une fonderie, une tannerie, une marbrerie. Un autre canal (rive gauche) sur la commune de Vevey descend de Gilamont et entre en ville pour rejoindre le lac à l'emplacement du bâtiment actuel des Mouettes. Ces deux canaux sont à l'origine de la vocation industrielle de Vevey et Corsier qui prendra une grande ampleur avec la révolution industrielle du 19^{ème} siècle.

Le long de la route qui conduit à Lausanne, après le pont Saint-Antoine qui permet de sortir de Vevey, quelques immeubles, logements et auberges s'installent où se trouvent actuellement Manor et la Poste. Avec la construction du Grand Hôtel en 1863, actuel emplacement du bâtiment Nestlé en Bergère, puis de l'usine à gaz à l'avenue de Plan, qui deviendra plus tard, l'avenue Général, Guisan, elle se voit dotée, en 1888, du premier tramway électrique de Suisse, qui relie le Grand hôtel de Vevey à Montreux-Chillon. Vers 1858 lors de l'aménagement de la ligne du chemin de fer, se pose la question de l'aménagement de la gare, les ingénieurs imaginent l'installer sur Corsier, à l'emplacement de la future salle Inox où il y a de la place et des industries. Les autorités veveysanes veulent une gare plus proche de la ville et proposent de la placer sous Saint-Martin à l'emplacement de la future église russe, hypothèse aberrante dans un espace aussi étiqué. C'est le site de la gare actuelle qui est choisi, l'extension des transports par rail impliquera en 1898 et 1899 l'implantation d'une gare de marchandise sur Corsier.

La ligne de chemin de fer consacre la séparation géographique de Plan Dessus et Plan Dessous, le destin de ces derniers est inévitablement lié à celui de la ville de Vevey. Ses industries, commerces et logements sont plus proches que le village de Corsier, géographiquement, économiquement et sociologiquement. A la fin du siècle la question est posée, ce territoire ne serait-il pas mieux au sein de la commune de Vevey ? C'est l'avis des ouvriers qui n'ont pas de lien avec les ruraux de Corsier et aussi de la plupart de leurs patrons, liés économiquement aux banquiers et commerçants de la ville.

À Corsier et au Mont de Corsier, il est estimé que le quartier en voie d'urbanisation coûte plus cher qu'il ne rapporte à la caisse communale.

En avril 1891, une pétition de 300 citoyens de Corsier demande le rattachement de Plan à la ville de Vevey.



Les autorités des deux communes sont rapidement acquises à cette idée. Corsier se débarrasserait d'un problème et encaisserait plus de CHF 100'000.

Une contre-pétition de 63 signatures, menée par l'horticulteur de l'avenue de Plan et conseiller communal de Corsier, Henri Crot. Il avait compris ce que Corsier allait perdre à moyen terme et refusait de faire ce cadeau à Vevey, mais cela n'y a rien changé.

Sans complication juridique et administrative, l'affaire est rondement menée. Une convention de 16 articles est rédigée et adoptée par les Conseils communaux de Corsier et de Vevey, le 2 et 9 décembre de la même année. Le Grand Conseil Vaudois l'entérine le 19 février 1892. Il a fallu moins d'une année pour voir Corsier perdre 1'674 habitants sur 2'700 et Vevey voire son territoire passer de 170 à 227 ha.

Corsier abandonne de nombreuses moyennes et petites entreprises, dont certaines deviendront grandes et Vevey fait une bonne affaire, l'achat des immeubles et terrain lui coûte un peu plus de CHF 100'000 et elle sera productive en investissements, malgré les frais d'équipement du nouveau quartier de Plan-Dessus.

La convention prévoit que Vevey annexe la pompe à incendie du Faubourg Saint-Antoine et laisse le corbillard à Corsier, le collège de Plan construit en 1875 devient veveysan et la ville s'engage à accepter pendant encore trois ans, les élèves de Corsier contre défraiment.

La salle polyvalente neuve de l'Athénée devient Veveysanne. Propriété privée de la famille Couvreur, mise à disposition des œuvres d'utilité publique, religieuse et associative, elle sera léguée à la ville en 1924.

La convention stipule que les bourgeois conservent leur commune d'origine, mais à l'époque l'entretien des pauvres est du ressort de leur commune d'origine. Corsier ayant cédé une partie de ses revenus, Vevey s'engage à contribuer financièrement à la bourse des pauvres corsiérans. Une section de Corsier de la société fédérale de gymnastique, fondée en 1886 s'entraîne dans le local au sous-sol du collège de Plan, elle réunit en majorité des habitants du quartier qui craignent de perdre le droit d'utiliser la salle devenue veveysane. Ils décident d'abandonner le nom du village, au profit de celui de la ville et les gymnastes décident de se nommer « Vevey Jeunes-Patriotes », ce qui contraint l'autre société de la ville de se renommer « Vevey-Ancienne ». La société actuelle de Corsier-Corseaux naîtra en 1916. Sa prise de parole finie, M. Groux précise qu'il s'agit de son préambule concernant la discussion du budget.

Référence www.jfmhistoire.ch

Applaudissements de l'assemblée.

1. Appel

Mme la Présidente indique que les conseillères et conseillers suivant sont excusés : [voir liste 1^{ère} page]

Il y a un 1 siège de la Gauche ! qui est vacant.

Elle prie Madame la secrétaire de procéder à l'appel.

Avec 48 conseillères et conseillers présents sur 59, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente précise que la Municipalité retire le rapport 01/2025, « réponse au postulat demandant d'étudier l'élargissement de la subvention aux abonnements de transports publics », le point 13 est donc supprimé. Elle laisse la parole à M. Bernard Schär pour une courte explication.

M. Bernard Schär, Municipal précise que la Municipalité retire ce rapport-préavis car elle s'est trompée dans la rédaction de ce dernier, notamment au niveau des conclusions ce qui a induit en erreur la commission ad doc. En effet, il n'est pas possible d'amender les conclusions d'un rapport répondant à un postulat, le Conseil communal ne peut que prendre acte ou non de la réponse



municipale. La Municipalité reviendra avec un nouveau rapport similaire, mais corrigé et conforme à ce que la loi sur les communes prévoit. La Municipalité remercie les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

Mme la Présidente précise que le retrait de cet objet modifie la numérotation à partir du point 13.

Le bureau a reçu trois interpellations valablement signées par au moins 6 membres du Conseil et qui seront traitées au point 14

Il s'agit des interpellations de :

Mme Sophie Novy-Masson pour la Concorde intitulée : « Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la route de Jaman et sentier de la Condemine ? »

Mme Manuela Marquis pour la Gauche intitulée : « Des baisses d'impôts, des prestations en danger : quels effets pour Corsier-sur-Vevey ? »

M. François Rittmeyer pour les Verts intitulée : « Abris de protection civiles, ou en est-on ? »

Mme la Présidente passe au vote de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025

Mme la Présidente ne désire pas prendre trop de temps sur ce sujet, mais souhaite revenir sur la demande de correction effectuée lors de la dernière séance. Afin de clarifier les choses pour le futur, elle pense qu'il est nécessaire de mettre un cadre sur ce qui est acceptable ou non comme correction de la part des conseillers sur le PV. Le but est de gagner du temps et de ne pas gaspiller d'énergie.

Elle rappelle que le Conseil a voté la prise d'un PV synthétique et non plus mot à mot. Mme Morier, au travers de l'enregistrement, retranscrit les dires des conseillers au plus proche de ce qui a été dit en utilisant autant que possible leurs propres mots. Il arrive que certains conseillers ne soient pas pleinement satisfaits de la manière dont ils se sont exprimés, cependant il n'est malheureusement pas possible, après coup, de changer ce qui a été dit. Aucune nouvelle information n'a le droit de figurer dans le PV, si elle n'a pas été discutée pendant la séance.

Elle demande un peu de tolérance par rapport au travail de la secrétaire qui est parfois fastidieux. Elle propose aujourd'hui que seules les corrections de fonds soient dorénavant acceptées et non plus de forme. Si le message est faux les corrections seront acceptées. Mais s'il s'agit d'une question de forme, préférence pour un verbe plutôt qu'un autre, ou une réécriture différente des interventions, ceci ne sera plus accepté. Si les conseillers désirent que leur intervention soit écrite mot pour mot, telle que présentée en séance, le texte devra être rédigé au préalable par vos soins puis transmis à la secrétaire et ce dernier sera ajouté dans les annexes du PV.

Afin de valider la proposition d'accepter les changements de fonds, mais plus de forme dans les prochains PV, elle demande aux membres du Conseil de voter :

La proposition est acceptée par 44 OUI, 3 NON et 1 ABSTENTION.

Mme La Présidente précise avoir reçu les demandes de modifications suivantes :

Commentaires sur le PV de François Rittmeyer :

Page 12, suite au premier paragraphe « Applaudissements de l'assemblée. ».

Il demande de corriger par : « Applaudissements d'une partie de l'assemblée. »



Tableau en page 26, il y a deux fois l'objet de Olivier Schorer, la deuxième ligne sera modifiée avec l'interpellation de M. Ribeiro.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres remarques au sujet de ce procès-verbal ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close, elle passe au vote.

Le procès-verbal modifié est accepté par 43 OUI, 2 NON, et 3 ABSTENTIONS.

Mme Monica Engheben (C) rappelle que le Conseil vient de voter qu'il n'y aurait que des modifications de fonds et pas de forme sur les PV. Elle estime que la modification concernant les applaudissements, qui vient d'être acceptée, concerne la forme et pas le fonds et elle ne comprend pas que le Conseil soit entré en matière. Une des demandes concernait une erreur, mais ce n'est pas le cas de la deuxième selon elle. Elle demande de pouvoir voter les objets séparément, afin de respecter la décision qui vient d'être prise de n'accepter que les modifications de fonds.

M. Tiago Ribeiro (VG) ne souhaite pas dire s'il approuve ou non les applaudissements qui ont eu lieu, mais il trouve qu'il s'agit d'une modification de fonds, car cela donne un indicateur sur l'approbation ou non d'une partie ou de la totalité de l'assemblée sur des propos tenus par Mme la Syndique. Les gens qui lisent le PV ont le droit de savoir qu'une partie de l'assemblée a applaudi ces propos et pas la totalité. Il s'agit d'un mot qui change et cela pourrait être considéré comme un changement de forme, mais cela donne la réaction de l'assemblée aux propos tenus en séance.

Mme la Présidente rejoint les propos de M. Ribeiro et cette correction sera conservée, car c'est une partie de l'assemblée qui a applaudi.

M. Patrick Groux (C) indique que certains points du PV adopté de septembre sont toujours en rouges et demande qu'ils soient mis en noir.

Mme la Présidente le PV publié est bien la version adoptée, le nécessaire sera fait pour mettre en noir les points actuellement en rouge. Elle remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail.

4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

Il n'y a pas d'assermentation.

5. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.

Il n'y a pas d'information à communiquer sur ce point.

6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Correspondances :
Aucun courrier reçu

Communications du Bureau :

Les membres du bureau se sont réunis le 24 novembre 2025 pour aborder différents sujets :

- Révision des indemnités pour la prochaine législature : Afin de revaloriser les indemnités actuelles des conseillères et conseillers, du Président et de la secrétaire, le bureau propose de nommer une commission consultative qui travaillera sur une proposition de modification des montants alloués pour le travail des conseillers. Cette commission sera



composée de 5 membres ou plus, elle remercie les conseillères et conseillers qui s'intéressent à ce sujet de s'annoncer auprès de Mme la Secrétaire.
Le préavis qui découlera de ce travail sera traité et voté par les conseillers élus pour la nouvelle législature.

- Élections 2026 : Il faudra 35 personnes pour participer aux dépouillements des élections de 2026, le 8 mars, puis quelques volontaires pour les 29 mars, 26 avril et 17 mai (à confirmer). Pour l'instant seuls quelques membres du bureau ont trouvé des volontaires, Mme la Présidente précise qu'il serait appréciable que chaque conseiller puisse trouver une ou deux personnes, afin d'aider les membres du bureau à compléter la liste des dépouilleurs. Elle informe que les participants seront payés 30 CHF jusqu'à midi et 60 CHF pour la journée complète, à 10h00 une collation sera offerte et un sandwich avec boisson à midi pour ceux qui restent la journée entière. D'avance, elle remercie les conseillers pour leur aide et leur collaboration.
- Décompte des votes : Il y a eu quelques soucis de comptage des votes lors de la dernière séance. **Mme la Présidente** rappelle que tous les conseillers doivent se prononcer lors des votes par un "oui", un "non" ou une "abstention". Elle prie les conseillers de bien vouloir lever la main assez haut afin que les scrutatrices les voient bien.
- Votations du 30 novembre : Tout s'est bien déroulé et **Mme la Présidente** remercie les personnes du bureau qui se sont rendues disponibles pour cette matinée de dépouillement.

7. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales

Mme la Présidente demande si des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales désirent s'exprimer.

ASICC

Mme Mireille Roth (VG) souhaite faire un retour sur la dernière séance de l'ASICC qui s'est tenue le 13 novembre à Jongny.

Cette rencontre avait pour objectif de présenter au Conseil intercommunal l'évolution de l'ASICC au cours des 6 dernières années et d'exposer les défis actuels rencontrés en matière de gouvernance et de gestion des ressources humaines. Le CODIR a commencé par un rappel historique, au début il s'agissait d'une simple association scolaire intercommunale qui gérait les écoles du cercle avec trois collaborateurs. Une révision des statuts a eu lieu en 2020 pour intégrer une troisième mission, l'accueil de jour parascolaire. En août 2021 les communes du cercle confient à l'ASICC, via une convention, la gestion du préscolaire dans le cadre du Réseau Lac (créé à la suite du départ de Vevey du réseau REVE - Réseau Enfance Vevey & Environ). Une nouvelle révision des statuts a lieu en 2023 pour intégrer le domaine préscolaire dans l'ASICC.

Les communes du cercle confient à l'association la gestion de leur réseau d'accueil de jour en 2025, dans ce contexte, l'association change de nom pour devenir l'association intercommunale enfance et jeunesse du cercle de Corsier, qui travaille avec plus de 120 collaborateurs.

Cette croissance a naturellement créé des défis et des obstacles en matière de gouvernance et d'organisation, face à ces enjeux, le comité de direction a mandaté une entreprise pour réaliser un audit. Les résultats ont été présentés lors de la deuxième partie de la séance, des points positifs ont été mis en lumière mais aussi des axes d'amélioration, dans les constats majeurs, la gouvernance initialement prévue, est trop horizontale, il faudra une évolution vers une structure plus verticale.

Une clarification des responsabilités des Municipaux et des collaborateurs est nécessaire et un travail sur le cahier des charges des différents collaborateurs sera engagé.



La création d'un poste de directrice ou de directeur général va voir le jour, le recrutement est en cours. Les délégués du Conseil intercommunal ont exprimé leur inquiétude et posé de nombreuses questions lors de la séance, le comité directeur a répondu à la majorité d'entre elles. Il reste des questions en suspens qui feront l'objet de réponses lors d'une prochaine séance.

ASR

M. Jacques Keller (C) précise qu'avec Mme Stucki et M. Luyet, ils représentent Corsier à l'ASR, M. Luyet et lui-même souhaitent transmettre des informations.

Le projet d'envergure est celui de la maison de la sécurité, avec une réorganisation des sites pour mieux répondre aux urgences.

Le premier objectif est l'élargissement des services, la modernisation et rénovation des sites auxiliaires et l'unification des services administratifs dans un nouveau bâtiment.

Il s'agit d'un investissement de plusieurs dizaines de millions de francs sur 10 ans.

Une dizaine de sites ont été étudiés dont celui du Pré-au-Blanc qui semble être le plus favorable en termes de surface disponible et d'emplacement.

L'impact budgétaire annuel se situera autour de 2 à 3% pour les coûts opérationnels.

En regroupant des colocataires, l'ECA, la police cantonale et le ministère public, ce ne sont pas des départements entiers qui déménageront sur le site, mais des représentations au sein d'un même outil, avec un modèle de sécurité public reconnu comme pionnier au niveau cantonal.

Après un échange entre les 13 Municipalités, des lettres d'intentions ont été envoyées aux propriétaires des terrains, aux investisseurs potentiels et aux partenaires mentionnés précédemment.

Le but est de finaliser un planning avant la fin de la législature, puis des PA seront déposés après l'élection des nouveaux conseillers.

M. Nicolas Luyet (A) souhaite aborder la partie du financement de la maison de la sécurité, il y a 3 options de financement qui sont étudiées :

1. Financement direct par la commune d'implantation, cette solution entraînerait une charge financière excessive et peu équitable pour la commune concernée, alors que les bénéfices profiteraient à l'ensemble du périmètre.
2. Financement intégral par l'ASR, via les 9 communes membres, ce scénario respecterait la logique communale, mais engendrerait une procédure décisionnelle lourde, il faudrait un vote positif de tous les Conseils, ce qui rallongerait les délais et accroîtrait les incertitudes politiques, car le chantier doit débuter en 2032.
3. Financement porté par les partenaires institutionnels, notamment les retraites populaires, avec un modèle de location à long terme pour l'ASR. Cette option semble être la moins lourde financièrement pour l'ASR et les communes membres.

L'intérêt de l'option trois, avec le recours à un partenaire permettrait de lisser l'effort financier dans le temps et de préserver les capacités d'investissement des communes pour d'autres priorités.

Pour l'ASR, ce modèle réduit l'exposition au risque de construction et financement, tout en garantissant un outil adapté aux besoins, qui sera opérationnel et évolutif en fonction des futures exigences.

L'objectif est de parvenir à un emménagement de la nouvelle maison de la sécurité pour 2033 à l'échéance du bail actuel. Pour respecter ce calendrier, le choix du site et le modèle de financement doivent intervenir rapidement afin de pouvoir lancer la phase de planification détaillée, de procédure et de réalisation. Les choix qui seront faits engageront la politique de sécurité de la Riviera pour les générations à venir, en offrant à la population une réponse moderne aux défis sécuritaires. Raison pour laquelle le site du Pré-au-Blanc et un financement partenarial seront privilégiés.



M. François Morier-Genoud (VG) suite à ces informations demande si la décision sera prise par le Conseil de l'ASR et si le Conseil communal aura son mot à dire ?

M. Nicolas Luyet (A) indique que cela dépendra de la décision de l'ASR au niveau du financement qui sera choisi.

Mme Leila Khouri Dagher (C) demande, dès que la construction sera faite, si les charges de location seront similaires aux charges actuelles, ou si elles seront plus élevées ? Elle demande s'il est possible de savoir quel sera le coût de la location ?

M. Jacques Keller (C) comme il l'a mentionné, au niveau des coûts opérationnels, la première estimation c'est qu'il y aura une augmentation annuelle de 2 à 3%.

M. Nicolas Luyet (A) précise que le bâtiment utilisé actuellement est vétuste, qu'il n'est plus aux normes et sera récupéré en 2033 par le propriétaire.

ASICC

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) revient sur la prise de parole de Mme Roth, beaucoup de questions ont été posées par des membres soucieux, elle demande des précisions à ce sujet.

Mme Mireille Roth (VG) précise que les questions étaient en lien avec la présentation, il y a eu beaucoup de changements au niveau des collaborateurs, les membres de l'ASICC avaient besoin d'être rassurés, de comprendre pourquoi la structure change et d'être certain que cela allait évoluer de manière positive.

SIGE

M. François Morier-Genoud (VG) en tant que représentant du SIGE, indique qu'un préavis a été déposé pour une nouvelle STEP budgétée à un demi-milliard, une commission s'est réunie trois fois et un rapport sera rendu. Le montant est très élevé, ce qui pose un certain nombre de problèmes.

Il se demande concernant les autres Conseils intercommunaux, si les préavis et rapports des commissions sont publiés ou pas et s'il est possible de trouver des informations, car il n'a rien trouvé au niveau du SIGE.

M. Jacques Keller (C) précise que le site est accessible et qu'il y a le projet de la MVSR qui donne des nouvelles au fur et à mesure. La décision du site de Pré-au-Blanc a été prise il y a quelques semaines et il est sûr que l'information sera publiée pour informer la population.

M. Cédric Desmet, Municipal précise pour l'ASICC que tout est mis à jour sur le site.

M. François Rittmeyer (VG) indique que Mme Engheben et lui-même représentent le Conseil pour le Projet d'Agglomération. Il donne les informations suivantes concernant la séance du 30 octobre :

Le Projet d'Agglomération no 5, nommé « aggro rivelac no 5 - PA5 » a été déposé en mars auprès de la confédération, qui doit rendre son verdict. Ils espèrent que des subventions fédérales seront accordées.

L'élaboration du projet suivant, le projet « aggro rivelac no 6 - PA6 » et en cours et son dépôt est prévu en 2029. Il concerne toujours la Riviera, le Haut-Lacet, la Veveyse (sud), soit 13 communes vaudoises et 5 fribourgeoises.

Un atelier réunissant des élus et des associations a eu lieu le 30 octobre, dont le but était de se pencher sur les thèmes proposés, de reprendre des thèmes mis de côté dans le PA5 et d'en



proposer de nouveaux. L'objectif de la rencontre a été de prioriser les différents thèmes proposés en fonction des sensibilités des participants.
Il donne la liste des thèmes (CF texte complet en annexe).

Mme la Présidente remercie les intervenants de tenir le Conseil au courant.

8. Communications de la Municipalité

8.1) Reçues par messagerie avant la séance : cf. annexe

Les informations suivantes ont été transmises avant la séance :

- Les communications de la Municipalité envoyées le 3 décembre par courriel.

Il n'a pas d'autres communications.

9. Préavis no 15/2025 Budget 2026 de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL) ;

Mme la Présidente donne la parole à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte, la parole est à qui veut la prendre.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG) s'étonne de l'état de la piscine couverte de Corseaux Plage, il lui a été dit que tant que Vevey ne ferait rien, personne ne fera rien. Elle demande s'il ne serait pas possible d'agir pour la rénover ?

M. Bernard Schär, Municipal confirme que l'état de la piscine est une source de préoccupation pour les autorités des communes de la région, mais il s'agit d'une infrastructure communale et Vevey a la main sur ce dossier. Chacun tente de faire bouger les choses à la hauteur de ses possibilités. Il se permet de préciser que cette question n'a pas de rapport avec la CIEHL.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close **Mme la Présidente** passe au vote.

Conclusion est vote du préavis no 15/2025 : Budget 2026 de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL)

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis

ouï le rapport de la Commission communal intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet

décide

d'adopter le budget 2026 de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Le préavis 15/2025 est accepté par 46 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.



10. Préavis no 16/2025 Budget 2026 du Fonds Culturel Riviera ;

Mme la Présidente donne la parole à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

Elle demande à la déléguée FCR Mme Mireille Roth si elle souhaite ajouter des précisions. Ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte, la parole est à qui veut la prendre.

Mme Monica Engheben (C) déclare que, dans le rapport, il est indiqué que la contribution de CHF 46 risque d'augmenter à CHF 48 pour les programmations du 2m2c, elle souhaite avoir une clarification à ce sujet.

Mme la Présidente demande à Mme Roth si elle peut donner des précisions à ce sujet ?

Mme Mireille Roth (VG) précise que cette indication a été donnée dans le rapport de la COFIN et pas dans le rapport intercommunal, elle ne peut pas répondre.

M. Bernard Schär, Municipal précise que l'acronyme 2m2c est le diminutif du Centre des Congrès de Montreux (Montreux Music & Convention Center) qui est en travaux depuis 2 ans. Ils espèrent, pour l'été prochain, que les différentes manifestations pourront réintégrer les locaux. Les fondations et associations qui organisaient des événements culturels ont vu leurs programmations réduites et les subventions ont, elles aussi, été réduites, d'où la différence du montant de CHF 48.- baissé à CHF 46.-. En prévision de 2026-2027, le budget table sur une contribution à CHF 47.-, car il y aura une demi-année et en 2027 la contribution reviendrait à CHF 48.- par habitant. La convention qui lie les communes prévoit un montant qui peut aller jusqu'à CHF 50.- maximum.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close **Mme la Présidente** passe au vote.

Conclusion est vote du préavis no 16/2025 : Budget 2026 du Fonds Culturel Riviera

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis

oui le rapport de la Commission adhoc

décide

d'adopter le présent préavis relatif au Budget 2026 du Fonds culturel Riviera.

Le préavis 16/2025 est accepté par 48 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

11. Préavis no 17/2025 Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve ;

Mme la Présidente donne la parole à M. Patrick Groux délégué et rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte, la parole est à qui veut la prendre. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. **Mme la Présidente** passe au vote.

Conclusion est vote du préavis no 17/2025 : Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve ;

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey



vu le présent préavis
ouï le rapport de la Commission des finances
décide

d'adopter le présent préavis relatif au Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Le préavis 17/2025 est accepté par 43 OUI, 0 NON, 5 ABSTENTIONS

12. Préavis no 18/2025 Budget communal 2026 ;

Mme la Présidente remercie la Municipalité et plus particulièrement M. Bernard Schär ainsi que M. Maurizio Limoli pour la soirée d'information sur le budget communal qui a eu lieu le 12 novembre à Château 4. Elle espère que les conseillers ont pu profiter de cette séance pour poser toutes leurs questions. En date du 22 novembre a été envoyé, pour information, le document Powerpoint qui a été présenté lors de cette soirée.

Elle demande à l'assemblée de voter pour déterminer si M. Maurizio Limoli pourra prendre la parole sur les questions techniques. **Vote : la proposition est acceptée à l'unanimité.**

La parole est donnée à M. Patrick Groux rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les deux pages de présentation du préavis, le tableau récapitulatif et le commentaire de la Municipalité. Puis elle passera ensuite au budget détaillé page par page.

Le ou les amendement(s) seront voté(s) au fur et à mesure qu'ils apparaîtront en lien avec les lignes de budget. A la fin des délibérations, les conclusions du budget, éventuellement amendées, seront votées.

La discussion est ouverte sur le préavis, la parole est à qui souhaite la prendre.

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** passe au budget.

Elle demande aux conseillers de spécifier systématiquement le code et le titre de la ligne budgétaire lors de leur intervention.

Lecture du budget

Page no 5 RECAPITULATION PAR SERVICE

Page no 6 ADMINISTRATION GENERALE

Page 7 **M. François Rittmeyer (VG)** 110 3189.00 Agenda 21 et développement durable. Le budget baisse de CHF 80'000 à 50'000.- quelle en est la justification ?

M. Bernard Schär, Municipal indique qu'il y a une baisse des projets financés sur cette ligne par rapport à ce qui est envisagé en 2026. Pour les aménagements vélos mentionnés dans le commentaire, la Municipalité entend par la voie de ce budget, financer l'installation de parcs à vélos.

Page no 12 FINANCES

Page no 14 DOMAINES & BÂTIMENTS

Page 15 **M. François Rittmeyer (VG)** 311 4232.01 demande pourquoi il y a une baisse de revenu de 12'000 frs dans la location du terrain de Praz-Libon ? La convention arrivée à son terme ne sera-t-elle pas renouvelée ?



M. Bernard Schär, Municipal précise que la convention arrive à son terme et ne pouvait pas être prolongée, une diminution de recettes est anticipée, liée au terme de cette convention.

Page 25 **M. Roch Genoud (A)** 35 054 460 vente d'électricité de CHF 11'000.- il demande s'il s'agit de l'électricité vendue à des privés ou à l'ASICC ?

M. Pierre-André Debétaz, Municipal précise qu'il s'agit d'énergie reprise par la Romande Energie.

Page no 26 TRAVAUX

p. 27 **M. François Rittmeyer (VG)** 420 3811.20 demande pour quelle raison le fonds « plantation d'arbres » de 30'000 francs voté par le Conseil passe à 10'000 francs ?

M. Bernard Schär, Municipal indique que la commune a eu la chance de recevoir, dans le courant de l'année 2025, beaucoup de subventions de la part du Canton pour les plantations réalisées sur le territoire communal. La Municipalité a décidé que ce fonds était bien assez doté et qu'il fallait baisser la contribution prévue dans le budget pour 2026.

Page no 34 INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

Page no 36 POLICE & SECURITE

Page 37 **M. François Morier-Genoud (VG)** 630 3524.04 abattoirs CCSPA, il remercie M. Limoli pour les précisions et compléments d'informations transmis par mail à sa question. Il y a un montant de CHF 298'390.- qui est le coût du centre de collecte de sous-produits animaux (CCSPA), ce montant, qui coûte au SIGE, était partagé entre les communes et Corsier doit payer ce montant comme les autres communes.

Page no 38 OEUVRES SOCIALES

Page no 42 RECAPITULATION PAR NATURE

Page no 44 DETERMINATION DU CASH-FLOW

Page no 46 ANALYSE GLOBALE DES CHARGES

Page no 48 PLAN DES INVESTISSEMENTS

ANNEXES : BUDGETS 2026 DU BTI ET DE LA DECHETERIE

ANNEXES AU BUDGET COMMUNAL

Budget 2025 du BTI

Mme la Présidente passe au budget du BTI, en annexe au budget communal, en lien avec le rapport des délégations des Commissions des finances en annexe au rapport de la CoFin.

Elle demande si la CoFin a quelque chose à ajouter, comme ce n'est pas le cas, la discussion est ouverte, la parole est à qui la demande. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Budget 2025 Déchèterie

Mme la Présidente passe au budget de la déchèterie, en annexe au budget communal.

Elle demande si la CoFin a quelque chose à ajouter, comme ce n'est pas le cas, la discussion est ouverte, la parole est à qui la demande. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Arrivée au terme de la revue du budget communal, **Mme la Présidente** ouvre une dernière fois la discussion avant le vote. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente procède au vote.

Conclusion est vote du préavis no 18/2025 : Budget communal 2026 ;
le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le préavis municipal no 18/2025

où le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

Décide



d'adopter le budget communal 2026 présentant :

aux revenus	CHF	21'210'640.00
aux dépenses	CHF	21'293.540.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF	82'900.00

Le préavis 18/2025 est accepté à la majorité par 47 OUI, 0 NON et 1 ABSTENTION.

13. Motions, postulats et projets rédigés

Le bureau n'a reçu aucun dépôt.

14. Interpellations

a. Interpellation de Mme Sophie Novy-Masson : « Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la route de Jaman et sentier de la Condemine » (cf. annexe)

Mme la Présidente précise que l'interpellation a été envoyée par courriel en date du 5 décembre. Il n'est pas demandé lecture de l'interpellation.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente demande si la Municipalité désire répondre immédiatement ou par écrit ?

Mme Arianne Rouge, Syndique précise que la réponse sera donnée par écrit et précise qu'il y a un recours sur ce projet.

b. Interpellation de Mme Manuela Marquis pour la Gauche intitulée : « Des baisses d'impôts, des prestations en danger : quels effets pour Corsier-sur-Vevey » (cf. annexe)

Mme la Présidente précise que l'interpellation a été envoyé par courriel aujourd'hui.

Il n'est pas demandé lecture de l'interpellation.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente demande si la Municipalité désire répondre immédiatement ou par écrit ?

M. Bernard Schär, Municipal précise qu'il s'agit d'un sujet complexe avec des questions pleines de pertinence auxquelles la Municipalité répondra par écrit.

c. Interpellation de M. François Rittmeyer pour les Verts intitulée : « Abris de protection civile, où en est-on ? » (cf. annexe)

Mme la Présidente demande à M. Rittmeyer de bien vouloir se rendre au pupitre pour lire son texte.

M. François Rittmeyer (VG) donne lecture de l'interpellation.

Mme la Présidente demande si la Municipalité désire répondre immédiatement ou par écrit ?

Mme Arianne Rouge, Syndique précise que la réponse sera donnée par écrit.

15. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

Mme la Présidente rappelle, afin d'éviter la dispersion des sujets, qu'un nouveau sujet n'est abordé qu'après la clôture du précédent. La parole est à qui veut la prendre

Mme Sophie Novy (C) rappelle que les arrêts de bus de la commune font l'objet d'un aménagement pour être mis aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite). Cependant certains (ex. Riant-Mont) de ces derniers sont dépourvus de possibilité de s'asseoir ou de s'appuyer ce



qui représente une difficulté importante pour une partie de la population. Des solutions existent comme des bancs ou strapontins escamotables qui constitueraient une amélioration concrète et compatible avec les normes PMR.

Elle souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'équiper les arrêts avec un de ces dispositifs afin d'assurer une accessibilité fonctionnelle et d'offrir un confort minimal aux usagers.

Elle ne sait pas si l'arrêt du funiculaire appartient à Corsier, mais un privé a mis un banc cadenassé au panneau des horaires de bus, cela prouve le besoin de ce type d'aménagement.

M. Michel Ceppi, Municipal une analyse de tous les arrêts de bus de la commune sera faite et une décision sera prise en fonction de la fréquentation des arrêts, une réponse sera donnée ultérieurement.

Mme Carvi Stucki (C) a remarqué, devant la maison de commune, que deux drapeaux sont en mauvais état et demande s'ils peuvent être changés pour Noël ?

Mme Arianne Rouge, Syndique précise que c'est en cours, ils sont commandés, mais elle ne sait pas s'ils arriveront avant Noël.

M. Olivier Schorer (VG) précise que le projet d'agglomération PA5 contient la mesure suivante aménagement du plan de mobilité douce entre Fenil et Châtel Saint-Denis, par exemple sur les voies du train.

Cette mesure est classée comme mesure anticipée et la date indiquée dans le PA5 est avant 2028, il pose les questions suivantes :

- Où en est la commune dans ce projet de la pose d'un revêtement compatible avec le vélo
- Pour quand ces travaux sont-ils prévus ?

Mme Arianne Rouge, Syndique, précise qu'ils pensaient que cette idée serait simple à mettre en œuvre, mais qu'il s'avère que ce n'est pas le cas. Entre les différents services du Canton de Vaud — la DGMR, la DGE-Forêt et la DGLT — chacun a indiqué ne pas connaître les règlements des autres entités. Il y a quelques jours, une rencontre a réuni l'ensemble des personnes concernées afin que chacune puisse s'exprimer et préciser ce qu'elle pouvait apporter à ce projet. Un processus est désormais en cours : la première étape a été franchie et le projet avance.

M. Damien Chenevard (A) en lisant l'interpellation de la gauche, il ne pouvait pas s'empêcher d'apporter une part de réponse.

En étudiant le budget de cette année, il souhaite exprimer une réflexion pour la fin de cette législature et la prochaine, car il y aura de grands défis budgétaires pour la commune.

Son analyse porte sur l'ensemble de cette législature, il y a une hausse des charges de 10%, 19% de masse salariale en plus, les aides sociales avec 42% d'augmentation et une diminution de la capacité d'endettement divisée par 2,5.

Les faits qu'il expose indiquent l'inverse de l'interpellation de la gauche, au travers de trois réalités :

1. Les dépenses sociales du Canton explosent, le cap du milliard vient d'être franchi et en 2026 il y aura 141 millions d'augmentation sur le Canton de Vaud. Ces chiffres sont ceux du Conseil d'État. Une unique politique publique sature le budget cantonal au point d'asphyxier tous les autres domaines : la formation, les infrastructures, la transition énergétique et la sécurité.
2. Ce phénomène se retrouve dans le budget de la commune de Corsier, tout ce qui touche aux aides sociales a bondi de 42%. Sauf erreur de sa part, il précise que les charges sociales sont de plus de 10% depuis 2022. Les prestations augmentent et réduisent les marges de manœuvre. Mais le canton ne coupe pas, il paie toujours plus jusqu'à être coincé.
3. La gauche dit que l'initiative « -12% » serait une catastrophe. Or, l'impact n'est pas chiffré officiellement. Mais l'histoire fiscale du canton montre que les baisses d'impôts n'ont jamais réduit durablement les recettes. Le vrai problème n'est pas la fiscalité.

Le vrai problème est confirmé par la réalité de la société, avec une croissance incontrôlée des charges sociales. L'interpellation de la gauche inverse la causalité et décrit une austérité



imaginaire, alors que le défi réel pour le Canton est de maîtriser une dépense qui progresse plus vite que les revenus.

Si la volonté est de préserver les prestations, les investissements et l'autonomie communale, il ne faut pas agir en dénonçant des coupes inexistantes, mais en affrontant la dynamique des dépenses qui n'est plus soutenable pour le Canton et les Communes.

Il finit son élocution en précisant que quand la barrique est percée, ce n'est pas le vigneron qu'il faut accuser, mais la barrique qu'il faut boucher.

M. Cédric Desmet, Municipal suite à cette intervention, il confirme en tant que Municipal en charge de la cohésion sociale, famille et sport, que la cohésion sociale coûte chère, mais il ne faut pas oublier qu'il y a l'aide à domicile qui est prise en charge par le Canton, car la population vieillit et malheureusement les coûts augmentent, avec une meilleure qualité des soins.

Au niveau de la famille, une nouvelle crèche a été ouverte au Mont-Pèlerin, il y a 3 structures de 44 places sur le cercle. Cela a un coût, mais également un impact positif sur les revenus, si les enfants sont gardés, les parents peuvent travailler, avoir des revenus et apporter des impôts supplémentaires.

Mme Manuela Marquis (VG) indique avoir développé son interpellation, non pas au nom de la gauche, mais surtout pour la commune de Corsier, il s'agit de questions posées à la Municipalité par rapport au nouveau budget cantonal 2026 et à l'initiative qui aura lieu en 2026. Elle souhaite savoir quel sera l'impact réel sur la commune si c'est possible de le chiffrer. Elle remercie M. le Municipal pour sa réponse.

M. François Rittmeyer (VG) aborde le sujet d'un glissement de terrain aux Monts de Corsier. Il indique qu'il y a une semaine, en allant contrôler ses piles de bois, il a vu qu'une barrière était placée en travers de la route en dessous de sa maison.

Au niveau de la route et sur son côté, sur 30 mètres environ, une crevasse de 10 à 20 centimètres s'est formée sur les parcelles 707 et 709. Le terrain glisse en direction de la Veveysse.

Il pose les questions suivantes :

- Qu'en est-il ?
- Quelle est la longueur de ce glissement ?
- Est-ce qu'il ne faudrait pas empêcher l'eau de la route de s'engouffrer dans cette faille ?
- Faudrait-il abattre les gros arbres qui tirent vers le bas au vu de leur poids ou au contraire faut-il les maintenir afin que leurs racines continuent à tenir le terrain ?
- Bien que ces terrains soient privés, quelles sont les mesures prises par la Commune et les services de l'État ?
- N'y-a-t-il pas un rapport avec le trafic de véhicules pour la construction de la nouvelle passerelle ?

M. Michel Ceppi, Municipal précise que la Municipalité répondra par écrit.

Mme la Présidente indique que la parole n'est plus demandée, la discussion est close. Cette séance arrive à son terme, elle remercie les conseillers pour leur travail de cette année et rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le lundi 23 mars 2026, à 20h00 à la Grande Salle.

Elle souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'années et se réjouit de les retrouver à la prochaine séance. Elle invite celles et ceux qui le souhaitent à rester après la séance pour échanger autour d'une petite verrée.

Mme la Présidente lève la séance à 21 h 43.

Au nom du Conseil communal

La Présidente


Laetitia Pieper



La secrétaire


Céline Morier



Annexes

a. Communications municipales

Conseil communal – Séance du 8 décembre 2025

(transmis par courrier électronique)

ADMINISTRATION – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLICE DES CONSTRUCTIONS

Arianne Rouge, Syndique

Aménagement du territoire – PACom : l'enquête complémentaire du PACom est ouverte du 29 novembre au 29 décembre 2025.

Agglomération Rivelac : les 13 communes vaudoises de l'AggloRivelac ont adopté le préavis "Volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)".

Remerciements : nous remercions Mme Anne Volet pour son engagement quant à la gestion de la boîte à livres de la Place du Temple et nous saluons l'élan de solidarité qui a permis de trouver des solutions de relogement pour les deux familles touchées par l'incendie de la rue Carlo-Hemmerling en novembre dernier.

Visite préfectorale annuelle : la visite annuelle de Monsieur Fabrice Neyroud, Préfet, a eu lieu le 18 novembre dernier, et celui-ci a pu constater la bonne gestion de la commune.

Elections communales 2026 : nous vous rappelons ci-dessous les différentes échéances en lien avec les prochaines élections communales :

- **8 mars 2026**
Election à la Municipalité (1^{er} tour)
Election au Conseil communal (1 seul tour selon le système proportionnel)
Dépôt des listes de candidatures : du 5 au 12 janvier 2026 à 12h00
- **29 mars 2026**
Election à la Municipalité (2^e tour)
Dépôt des listes : mardi 10 mars 2026 à 12h00
- **26 avril 2026**
Election à la syndiculture (1^{er} tour)
Dépôt des listes : mardi 7 avril 2026 à 12h00
- **17 mai 2026**
Election à la syndiculture (2^e tour)
Dépôt des listes : mardi 28 avril 2026 à 12h00

Horaires de fin d'année de l'administration communale : les bureaux de l'administration communale seront fermés au public du vendredi 19 décembre 2025 à 11h00, au lundi 5 janvier 2026 à 08h00.

La Municipalité vous souhaite d'ores et déjà, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2026.



FINANCE – ÉCONOMIE - CULTURE - SOCIÉTÉ -TOURISME ET CULTE

Bernard Schär, Municipal

Arrêté d'imposition pour l'année 2026 : la DGAIC informe que l'arrêté d'imposition de la commune pour l'année 2026, tel que validé par le Conseil communal, a été approuvé par le Chef de département. Cette décision a été publiée dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) du 28 novembre 2025.

A vos agendas ! : la Municipalité remercie les organisateurs des manifestations suivantes auxquelles vous êtes toutes et tous cordialement invité·e·s :

- **du 1^{er} au 16 décembre 2025** – Fenêtres de l'Avent organisées par la société de Développement ;
- **samedi 6 décembre 2025, à 17h15, au Temple de Corsier** – concert avec flûte et guitare des artistes Sofia de Salis et Albert Pia (dans le cadre des Fenêtres de l'Avent) ;
- **mercredi 17 décembre 2025 à 18h00, à la Grande salle** – Noël au village organisé par la société de Développement ;
- **samedi 20 décembre 2025, à 20h00, au Temple de Corsier** – concert Les Corses des Alpes (dans le cadre des Fenêtres de l'Avent) ;
- **mercredi 24 décembre 2025, dès 18h30 au Foyer paroissial** – Noël Ensemble organisé par la Paroisse réformée de Corsier-Corseaux. Renseignements et inscriptions jusqu'au 10 décembre 2025 (places limitées) par courriel à noel.paroisse.cc@gmail.com – 079.764.91.67 ;
- **samedi 24 janvier 2026 à Châtonneyre (Corseaux) et samedi 31 janvier 2026 à la Grande salle de Corsier-sur-Vevey** - Soirées annuelles de la Fanfare l'Amitié des Monts-de-Corsier.

BÂTIMENTS – TRANSPORTS – VIGNES - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pierre-André Debétaz, Municipal

Projet d'extension du collège de 12 classes supplémentaires, divers locaux collectifs, construction d'une salle de sport double et d'une crèche, extension de l'UAPE : pour celles et ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de prendre part au vernissage et à l'exposition du Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) des 28 et 29 novembre derniers, le projet lauréat est celui du bureau Espositio+Javet architectes, Alberti Ingénieurs et Forster paysage, tous trois de la région lausannoise. Le jury d'experts a été convaincu par la qualité du dossier. Des séances régulières se déroulent afin d'optimiser le projet et de préparer un crédit d'étude qui vous sera présenté lors de la séance du Conseil Communal de mars prochain. Une étude énergétique a de plus déjà été initiée afin de proposer la solution de chauffage la plus adaptée pour les nouveaux bâtiments et, idéalement, inclure les autres bâtiments du site.

Les visuels 3D réalisés par la société Uzufly, de même que les planches du lauréat du MEP seront publiés sur le site Internet communal. Nous relevons qu'il s'agit d'un avant-projet qui évoluera jusqu'à l'élaboration d'un futur projet définitif.

Pavillons provisoires de la Bourgette : en réponse à la question soulevée lors de la séance du 15 septembre par Mme Jocelyne Henry-Beaudois concernant la toxicité des



émanations dans les pavillons provisoires de la Bourgette, nous vous confirmons qu'une analyse a été effectuée et qu'aucun problème n'a été constaté ou rapporté.

Immeuble communal de la rue du Château 2 : en référence à la question soulevée par M. François Rittmeyer lors de la séance du 27 octobre 2025 concernant la sortie des futurs élèves qui seront enclassés à Château 2, nous vous confirmons, comme mentionné dans le dicastère de M. Michel Ceppi ci-après, qu'une réponse municipale à l'interpellation de M. Tiago Ribeiro sur l'extension des zones 20km/h du village sera donnée lors de la séance du Conseil communal du mois de mars 2026.

Transports publics VMCV : le nouvel horaire 2026 des transports publics VMCV entrera en vigueur le dimanche 14 décembre 2025. Le réseau VMCV a été adapté pour offrir des correspondances optimisées et faciliter les déplacements quotidiens. Vous trouvez toutes les informations sur www.horaire2026.vmcv.ch.

VOIRIE – GESTION DES DÉCHETS – ROUTES ET CHEMINS - FORETS

Michel Ceppi, Municipal

Arrêts de bus du village : les aménagements des trottoirs (adaptés à la LHand) pour les futurs nouveaux arrêts de bus situés devant la Maison de commune et au sommet de la route de l'Esplanade sont terminés, ils ont été réalisés en novembre dernier. Ces arrêts remplaceront prochainement ceux de la Place du Temple.

Routes et chemins :

- **Route de l'Esplanade** : les travaux avancent bien. La couche de base en enrobé bitumineux a été réalisée récemment ;
- **Nouvelle passerelle piétonne sur la Veveyse** : les travaux de réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne sur la Veveyse au lieu-dit « Moille-Saulaz » ont débuté en novembre dernier ;
- **Route de Moille-Saulaz** : sur la partie supérieure de la route de Moille-Saulaz, des cunettes ont été réalisées sur le bord de la chaussée pour mieux canaliser l'eau ;
- **Chemins du Signal et des Fontaines Murées** : des réparations ont été effectuées sur le chemin du Signal, comme sur celui des Fontaines Murées ;
- **Mur des Omballes à Fenil** : le chantier du Mur des Omballes à Fenil avance dans les temps. Le mur est complètement démoli et la structure de renforcement en amont suit le planning de réalisation ;
- **Interpellation de M. Tiago Ribeiro concernant l'extension des zones 20km/h** : la réponse municipale à l'interpellation précitée sera donnée lors de la séance du Conseil communal du mois de mars 2026.



Gestion des déchets : vous recevrez, d'ici la fin du mois de décembre, la circulaire sur l'évacuation des déchets pour l'année 2026, accompagnée d'informations liées aux modifications d'horaires de la déchèterie de Praz-Libon ; au jour de tournée de ramassage porte-à-porte des déchets incinérables ; à GastroVert et à l'évacuation des piles au lithium.

Protection du patrimoine arboré : nous vous confirmons qu'une information sur l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal relatif à la protection du patrimoine arboré sera publiée dans le prochain journal Le Corsièran (printemps 2026).

COHÉSION SOCIALE – JEUNESSE ET SPORTS

Cédric Desmet, Municipal

Crèche Les Aventuriers : en réponse à la question soulevée par M. Tiago Ribeiro lors de la séance du 27 octobre dernier, concernant l'intervention de voisins de la crèche des Aventuriers (située sur le terrain de la Bourgette), demandant que les enfants rentrent à l'intérieur de la crèche à partir de 17h00, nous vous confirmons qu'il s'agit d'un cas isolé. Aucune autre intervention ne nous est parvenue. La Municipalité reste bien entendu attentive à cette situation.

Préparation à la retraite : l'Association régionale de la Riviera pour la Préparation à la Retraite organise différents cours et formation en 2026. Vous pouvez consulter le programme sur le site www.arpr.ch.

Seniors à Corsier : rejoignez les Seniors à Corsier aux cafés-rencontres du lundi après-midi et partagez des moments d'échanges, de découvertes, de jeux, de projets de sorties ou autres. Demandez le programme et informations par courriel à : seniorsacorsier@vtx.ch – tél. 079.423.23.31.

Mesures sociales : tout comme l'année dernière, des bons d'une valeur de CHF 100.00, à faire valoir à l'épicerie du village, ont été envoyés dans le courant du mois de novembre aux Corsièranes et Corsiérans en situation financière précaire (selon la liste des bénéficiaires du Revenu d'Insertion R.I.). Cette action est financée par le fonds social communal.

EAUX – TRAVAUX ET SÉCURITÉ

Christian Kaelin, Municipal

Association Sécurité Riviera ASR :

- **Nouveau directeur de l'ASR** : Monsieur Clément Leu a pris ses fonctions de directeur de l'ASR depuis le 1^{er} octobre 2025. Il est venu se présenter à la Municipalité le 1^{er} décembre dernier.
- **Maison de la sécurité publique** : des discussions sont en cours concernant le lieu d'implantation de la future Maison de la Sécurité publique de l'ASR à l'horizon 2030-2035.



b. Texte complet de M. François Rittmeyer - point 7 OJ

Retour atelier PA6 du 30 octobre 2025

Madame la présidente, chers collègues, Madame et Messieurs les Municipaux,

Madame Engheben et moi-même représentons notre Conseil auprès de ces projets régionaux. Voici notre retour au sujet de la tenue de la séance du 30 octobre dernier.

Le Projet d'Agglomération no 5 de notre région, nommé « aggro rivelac no 5 - PA5 » a été déposé en mars dernier auprès de la confédération. Nous sommes dans l'attente du verdict et espérons que cette fois-ci les subventions fédérales nous seront accordées.

Cependant, il est déjà temps de se lancer dans l'élaboration du projet suivant, le projet « aggro rivelac no 6 - PA6 », dont le dépôt est prévu en 2029. Il concerne toujours la Riviera, le Haut-Lac et la Veveyse (sud), soit 13 communes vaudoises et 5 fribourgeoises.

Un atelier réunissant des élus et des associations a eu lieu le 30 octobre dernier. Il s'est agi de se pencher sur les thèmes proposés, repris des thèmes mis de côté dans le PA5 et d'en proposer de nouveaux. L'objectif de la rencontre a été de prioriser les différents thèmes proposés en fonction des sensibilités des participants.

Pour votre information voici les thèmes proposés :

Chapitre Environnement / Tourisme

- 1) Décarbonation de la mobilité
- 2) Trames verte et bleue
- 3) Nature en ville
- 4) Mise en réseau des espaces ouverts et gestion du trafic touristique

Chapitre Mobilité

- 5) Gestion du stationnement
- 6) Mobilité autonome et transport à la demande
- 7) Mobilité combinée vélo / transports publics
- 8) Gestion du trafic

Chapitre Urbanisme

- 9) Vitalités des centralités et des villages
- 10) Infrastructures régionales publiques et sportives
- 11) Marchabilité universelle des centralités
- 12) Politique de logement
- 13) Politique contre les nuisances sonores

Thèmes proposés par les groupes de travail

- 14) Gestion logistique – priorisation du vélo électrique.
- 15) Réseau électrique adapté
- 16) Protection de la population (dangers naturels)
- 17) Infrastructures culturelles

Je vous remercie pour votre attention

François Rittmeyer



c. Interpellation de Mme Sophie Novy-Masson : « Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la route de Jaman et sentier de la Condemine »

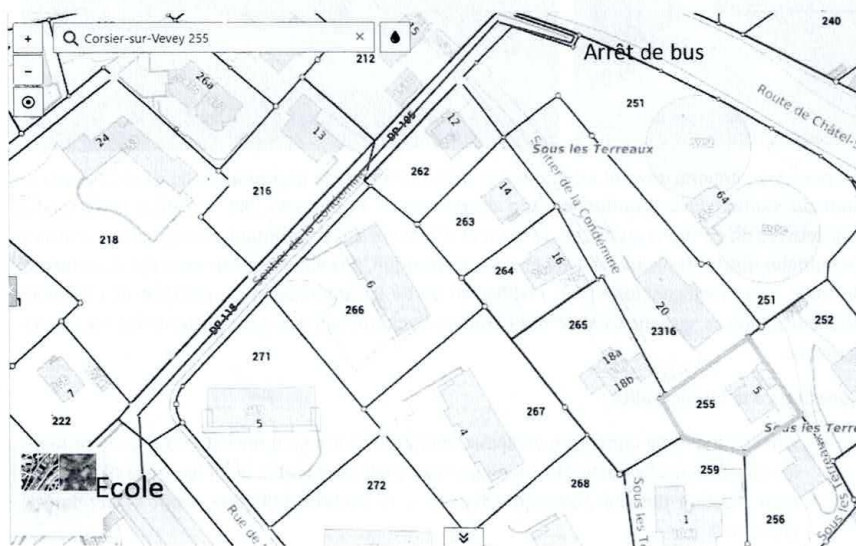
Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance 8 décembre 2025

La Concorde

Novembre 2025

Interpellation : Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la route de Jaman et sentier de la Condemine ?

Objet : Sécurité des piétons sur la route de Jaman et le sentier de la Condemine entre l'école et le sous-voie menant aux arrêts de bus, dans le cadre du futur chantier (Permis de construire 25/2025, No CAMAC : 233786, parcelle 255, Sous-les-Terreux 5, 1804 Corsier-sur-Vevey).



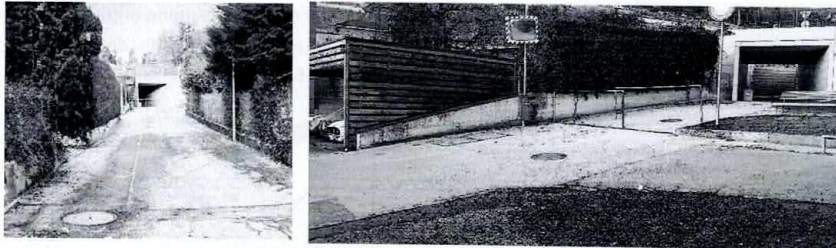
Contexte : Le permis de construire a été délivré le 14 octobre 2025 pour la réalisation d'un petit immeuble de quatre logements, dont l'accès à la parcelle est prévu lors de la construction par la route de Jaman et le sentier de la Condemine. Les habitants du quartier expriment leurs préoccupations quant à la cohabitation entre le trafic de chantier (poids lourds et véhicules d'artisans) et le passage des piétons. Ils ne s'opposent pas, dans la grande majorité à la construction, mais demandent des garanties et des mesures claires de sécurisation de la circulation. Parmi ces derniers figurent la centaine d'élèves empruntant ce tronçon pour rejoindre les bus VMCV sur cette route étroite en partie sans trottoir (cf ci-dessus). L'appréhension des résidents concerne également la fluidité du trafics, au carrefour de la rue de Jaman et Sentier de la Condemine, qui est à chaque début ou fin de journée scolaire saturé de voitures de parents véhiculant leur enfant jusqu'au pied de l'école (même si des places déposes-minutes se trouvent en début de rue).

Des échanges écrits ont déjà eu lieu entre un privé et la municipalité en partie à ce sujet. La réponse fournie, renvoyant la responsabilité de la sécurisation à la direction des travaux après validation par la commune, ne satisfont pas les citoyens inquiets. Il s'agit ici de la sécurité des élèves de la commune et du cercle scolaire. Dès lors, la responsabilité de la collectivité publique est engagée.



Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance 8 décembre 2025

Le tronçon entre l'école et le sous-voie est public. Ce tronçon ne permet pas de croisement de véhicules, sur le haut en raison de son étroitesse et sur le bas en raison de places de parc.



De plus, les camions devront effectuer des manœuvres sur le segment public dans le virage en haut du sentier de la Condemine afin de parvenir à la parcelle 255. On peut imaginer les manœuvres de camions au milieu de la foule d'écoliers qui empruntent ce segment. Il convient de rappeler que la Municipalité avait elle-même invoqué, des arguments de sécurité et de fluidité du trafic « non négligeables » pour justifier en partie la suppression du passage des camions poubelles dans ce secteur. Ces mêmes camions ne circulaient que ponctuellement trois fois par semaine.

Questions à la Municipalité :

1. Quelles mesures concrètes de sécurisation provisoire sont envisagées afin de protéger les élèves et les riverains ? La municipalité a-t-elle déjà établi, ou prévoit-elle d'établir, un plan d'action détaillé permettant d'assurer la sécurité publique avant et pendant le chantier ?
2. Quelles directives seront imposées aux entreprises mandatées pour éviter les situations à risque, notamment les manœuvres dangereuses dans les espaces restreints ?
3. Comment la municipalité entend-elle assurer la fluidité du trafic et la cohabitation entre les véhicules de chantier et les nombreux véhicules de parents aux heures scolaires ?
4. Quelles modalités de suivi et de contrôle des mesures de sécurité seront mises en œuvre, au-delà de la seule responsabilité de la direction des travaux ?
5. De quelle manière la Municipalité entend-elle garantir une information régulière, transparente et anticipée à la population, avant et durant les travaux ?

Nous vous remercions pour votre attention et remercions la Municipalité pour sa réponse écrite à cette interpellation.

Pour la Concorde,

CYRIL PARCEN
Parcens

Adrian Van den Khan

A. Van den Khan

Isabelle Mouymer

Honice Fyrbau
Fyrbau

Sophie Novy

Véronique Deparis
Deparis



d. Mme Manuela Marquis pour la Gauche intitulée : « Des baisses d'impôts, des prestations en danger : quels effets pour Corsier-sur-Vevey ? »

La Gauche – Corsier-sur-Vevey
7 décembre 2025

Interpellation au Conseil Communal de Corsier-sur-Vevey

« Des baisses d'impôts, des prestations en danger : quels effets pour Corsier-sur-Vevey ? »

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Depuis plusieurs mois, les échanges entre le Canton et les communes mettent en lumière une évolution financière préoccupante, qui menace la capacité des collectivités locales à garantir des prestations essentielles à la population. Alors que les besoins en matière de cohésion sociale, de mobilité, de culture ou d'infrastructures publiques ne cessent de croître, les perspectives budgétaires présentées par le Canton pour 2026 annoncent des réductions significatives dans plusieurs domaines fondamentaux.

Ces choix politiques ne sont pas neutres. Ils s'inscrivent dans une tendance plus large visant à limiter les moyens alloués aux services publics, au moment même où ceux-ci jouent un rôle déterminant pour répondre aux défis sociaux, environnementaux et économiques auxquels notre société est confrontée. Les communes, comme Corsier-sur-Vevey, se retrouvent ainsi en première ligne, souvent avec des marges de manœuvre limitées, pour compenser les effets de décisions sur lesquelles elles n'ont que peu d'emprise.

À ces préoccupations s'ajoute l'initiative populaire cantonale dite « Baisse d'impôts pour tous » (-12 %), qui pourrait être soumise au vote en 2026 voire 2027. Une telle réduction des recettes fiscales du Canton bénéficierait de manière disproportionnée aux revenus les plus élevés, tout en créant un manque à gagner massif susceptible d'entraîner de nouvelles coupes dans les prestations publiques ou un transfert accru de charges vers les communes. Une telle initiative mettrait clairement en péril le principe de solidarité fiscale qui permet aujourd'hui de garantir l'accès équitable aux services publics sur l'ensemble du territoire.

Pour une commune comme Corsier-sur-Vevey, attachée à préserver un cadre de vie de qualité, à soutenir les familles, à encourager la cohésion sociale et à investir dans des infrastructures utiles à toutes et tous, ces perspectives soulèvent des inquiétudes légitimes. Les choix faits au niveau cantonal auront des répercussions directes sur notre capacité à maintenir des prestations accessibles et à assurer un développement harmonieux de la Commune.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel que la Municipalité se dote d'une vision claire des conséquences de ces évolutions et qu'elle défende activement les intérêts de la population face aux risques de désengagement de l'État.



Questions adressées à la Municipalité :

1. Au sujet des mesures d'économies cantonales

- La Municipalité a-t-elle identifié les programmes ou secteurs dans lesquels Corsier-sur-vevey pourrait être directement impactée par les réductions prévues dans le budget cantonal 2026 ?
- Certains partenariats, soutiens financiers ou prestations cofinancées risquent-ils d'être revus à la baisse ?

2. Concernant l'initiative cantonale « -12 % »

- La Municipalité a-t-elle procédé à une estimation des conséquences possibles d'une diminution des recettes cantonales sur les finances de la commune ?
- Quels types de mesures devraient être envisagés si des charges supplémentaires étaient transférées vers les communes ou si les revenus liés à la péréquation venaient à diminuer ?

3. Au sujet de la défense des intérêts communaux

- La Municipalité prévoit-elle de participer à des démarches collectives (par ex. via l'Union des Communes vaudoises ou d'autres structures intercommunales) afin de faire valoir les préoccupations des communes face à ces évolutions ?
- Envisage-t-elle de prendre position publiquement sur l'initiative « -12 % », compte tenu des risques qu'elle pourrait représenter pour les finances communales ?

Je remercie la Municipalité pour les éclaircissements qu'elle pourra fournir avec des réponses écrites et pour son engagement à défendre la solidarité, la qualité des services publics et les intérêts des habitantes et habitants de Corsier-sur-vevey.

Pour La Gauche

Manuela Marquis



e. M. François Rittmeyer : « Abris de protection civiles, ou en est-on ? »

8 décembre 2025

Interpellation des Vert.e.s, séance du Conseil du 8 décembre 2025,

« Abris de protection civile, où en est-on ? »

Madame la présidente, chers collègues et Madame, Messieurs de la Municipalité

Ma mère, toujours en vie, a vécu et subi la deuxième guerre mondiale et le bombardement de Schaffhouse. Elle est choquée de voir une guerre conventionnelle, entre deux états, se dérouler en Europe. Jamais elle n'aurait imaginé cela.

J'ai travaillé 17 ans au CICR, dépositaire des conventions de Genève. Inlassablement le droit de la guerre et le droit humanitaire international se sont construits, on été ratifiés par les Etats, et on été diffusés, enseignés.

Ils ont été aussi assez largement appliqués, respecté par les Etats. Cela est plus flou et plus difficile de la part des groupes armés.

Et voilà que en quelques semaines, sans complexe et même ouvertement, tout cela est passé par dessus bord. Ce droit est constamment violé pas des Etats ayant signés et adhéré à ces règles internationales.

La protection de la population civile se trouve dans la 4ème convention de Genève, préparée dans l'entre deux guerre mais signée par les états que après la 2ème guerre mondiale.

Et bien l'état russe s'en moque totalement en Ukraine et l'état d'Israël s'en moque totalement à Gaza. Les civils paient le plus lourd tribut dans ces conflits alors que le droit exige que les non-combattants soient protégés.

La guerre est en Europe et les civils sont pris pour cible. La probabilité que l'on soit sous le feu de bombes, de missiles ou de drones a considérablement augmenté. Avons nous tous de quoi nous réfugier dans un abri en cas d'alarme ? D'où mes questions suivantes.

- 1) Suite à la fin de la guerre froide et depuis plusieurs dizaine d'années, la norme était la dispense de construction d'abri dans les nouvelles constructions, moyennement le paiement d'une taxe. Qu'en est-il actuellement ?
- 2) Quel est le montant du fond récoltant ces taxes de compensation ?
- 3) Est-ce que des projets d'abris communautaires sont en cours ?
- 4) Ne devrait-on pas prévoir de telles installations dans les sous-sols de notre nouveau collège ?
- 5) Quel est le taux de couverture des abris de protection civil dans notre commune ?
- 6) Quel est la part d'abris privés et d'abris communautaires ?

Nous désirons une réponse écrite et nous vous remercions pour votre attention, pour les Vert.e.s
François Rittmeyer

f. Suivi des éléments en cours

Date question	Dépositaire	Objet	Destinataire	Réponse	Date réponse
10.06.24	Olivier Schorer	Postulat "Elargissement de la subvention aux abonnements de transports publics"	Municipalité		
15.09.25	Jocelyne Henry Baudois	Toxicités des émanations dans les portakabins	Municipalité	Communications Municipales	8.12.25
27.10.25	Tiago Ribeiro	Interpellation « Extension des zones 20 km/h – rendre le village aux habitant-e-s ! »	Municipalité		
27.10.25	Martine Meier	Vœu demandant d’informer la population du nouveau règlement concernant le patrimoine arboré	Municipalité		
27.10.25	Tiago Ribeiro	Voisins de la crèche des Aventuriers qui demandent que les enfants rentrent dans l’établissement à 17h	Municipalité	Communications Municipales	8.12.25
27.10.25	François Rittmeyer	Mise en place mesure provisoire ou non concernant sortie élèves Château 2 (concerne l’interpellation de M. Ribeiro)	Municipalité		
8.12.25	Sophie Novy-Masson	Interpellation « Quelle garantie de sécurité pour les piétons-élèves à la route de Jaman et sentier de la Condemine »	Municipalité		
8.12.25	Manuela Marquis	Interpellation « Des baisses d’impôts, des prestations en danger: quels effets pour Corsier-sur-Vevey »	Municipalité		
8.12.25	François Rittmeyer	Interpellation « Abris de protection civile, où en est-on ? »	Municipalité		
8.12.25	François Rittmeyer	6 questions glissement de terrain (parcelles 707-709)	Municipalité		